



Mise en demeure d'un huissier pour cetelem

Par **canada**, le **09/09/2009** à **02:12**

Bonjour,

J'ai reçu une mise en demeure (LRAR) le 16 août 09 (la date est peu lisible on dirait une montage de photocopie) de la part de SCP Muller-Souche-Peyroche pour un crédit impayé BNP/PF. Disant : votre créancier nous réclame maintenant une procédure judiciaire à votre rencontre.

J'ai téléphoné pour savoir ce que cela signifiait. Il s'agit d'une dette auprès de « Cetelem » que je règle régulièrement selon le jugement rendu suivant les recommandations de la Banque de France après avoir rempli un dossier de surendettement.

C'est « Neuilly Contentieux » qui gère pour « Cetelem ». J'ai reçu plusieurs coups de fil ensuite. Cet huissier me demandait de lui envoyer mon plan de la Banque de France me disant qu'il y avait un gros problème...sans que je ne parvienne à savoir lequel.

Ce à quoi j'ai répondu que « Neuilly Contentieux » et « Cetelem » savait ce qu'il en était puisqu'il avait signé la convention auprès de la Banque de France.

Hier, nouveau coup de fil plus menaçant où il est question de saisie blocage de compte et ouverture de procédure si je ne le rappelle pas d'ici la fin de la semaine .

Je pense qu'il s'agit de demandes non fondées car mon prélèvement de « Cetelem » via « Neuilly Contentieux » s'opère chaque mois sans problème ce que j'ai argué par téléphone.

Que dois-je faire si je reçois à nouveau une LRAR de cet huissier ? Voir avec la Banque de France ? Après la première LRAR d'août, je n'ai reçu que des appels téléphoniques

Merci de votre réponse...

Par **jeetendra**, le **09/09/2009** à **07:54**

bonjour, contactez l'Association Cresus à Paris, ils vous aideront, courage à vous, bonne journée

[fluo]CRESUS Paris[/fluo]
15 Rue des Abesses

75018 PARIS
Tél : 01 42 23 18 58